



Air France ne doit pas se plier aux choix racistes du Président des Etats-Unis !

N° 3 - Roissy, 01/2017

La CGT Air France a appris avec stupeur les mesures discriminantes et racistes adoptées par le président des Etats-Unis Donald Trump. Oser associer des ressortissants de 7 pays, à majorité musulmane, au terrorisme est une provocation et une incitation à la haine indigne d'une nation fondée sur la diversité, alors même que le Québec est touché par un attentat terroriste contre des musulmans.

Au delà, du caractère xénophobe de ce décret, son aspect illégal ne peut être ignoré par notre compagnie si souvent citée comme le fleuron national du pays des droits de l'homme.

Air France a un devoir de soutien envers ses passagers, de toute confession et de toute nationalité, et doit exprimer clairement son refus de se plier à des mesures illégales.

Les passagers qui ont été interdits de vol à destination des Etats-Unis, sur l'établissement de listes faites par l'administration américaine et relayées par un policier américain établi à l'aéroport Charles de Gaulle, étaient en règle administrativement et avaient payé leur billet.

Pourquoi leur a-t-on interdit l'accès à bord ? Pourquoi appliquer le droit américain sur notre sol au détriment du droit de nos passagers beaucoup plus légitime ?

Prévenir et informer au mieux nos passagers des mesures prises par le gouvernement américain est une chose, leur refuser l'accès à bord de nos avions en est une autre que la CGT Air France et les salariés de l'entreprise ne peuvent pas tolérer.

Nous sommes également scandalisés par le manque de courage de nos dirigeants politiques. Air France a assuré ce lundi lors de différentes sessions de Comités d'Etablissement, n'avoir reçu aucune instruction de la part du Quai d'Orsay. Pourquoi alors autant d'empressement à appliquer ce décret américain ?

La CGT tient également à dire aux salariés Air France travaillant à Roissy Charles de Gaulle ce week-end ainsi qu'à tout le personnel navigant, indignés par les consignes de l'entreprise qu'ils sont en droit de refuser d'être impliqués dans cette ignominie qui porte atteinte aux valeurs fondamentales, et qui caractérise une forme de harcèlement envers tous les musulmans et tous les hommes et les femmes porteurs de valeurs humanistes.

Ainsi, nous invitons tous les salariés qui sont heurtés par ces pratiques anti-humanistes à refuser de traiter les vols USA dans ces conditions.

Enfin nous exigeons que tous les passagers soient traités de façon équitable. De même nous exigeons de notre employeur qu'il soit solidaire de tous ses salariés quelle que soit leur religion et qu'il n'applique pas ce décret qui porte atteinte aux valeurs universelles.

Ce décret est un peu l'étoile jaune version américaine, nous avons le devoir de refuser de collaborer afin d'éviter que l'histoire ne se répète.